

DEPARTEMENT
des Landes

MAIRIE
de
SEIGNOSSE

Extrait des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 6 JUIN 2002

L'AN deux mille deux, le six du mois de Juin à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Ladislas de HOYOS en session Ordinaire

Présents : MM. les Conseillers municipaux en exercice
Mesdames Marie-José BANJA, Karine LAMAISON, Isabelle SOULAT.
Messieurs Pierre BONNEFON, Jean-Paul BROUSSE, Eric COUREAU,
Jean LALANNE, Tony MIELE, Guillaume MOUTRON, Philippe
RAVAILHE, Yvan ROUMAT, Vincent VIGNALOU, Bernard
SANDRES, Dominique WATTINE.

A l'exception de :

Monsieur Michel DE LA CALLE qui a donné procuration à Monsieur
Jean LALANNE, Madame Rose BONNEAU qui a donné procuration à
Monsieur Eric COUREAU et Madame Marie-Christine MAISONNAVE
qui a donné procuration à Monsieur Guillaume MOUTRON.

Absente : Madame Nicole PEGEON

Nombre de Conseillers en
exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Date de l'affichage
à la porte de la Mairie
31 mai 2002

Secrétaire de séance : Mademoiselle Karine LAMAISON



**OBJET : Réglementation du stationnement
Véhicules de type auto-caravane**

**OBJET : Réglementation du stationnement
Véhicules de type auto-caravane**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le stationnement d'un très grand nombre de véhicules aménagés pour le séjour, de type auto-caravane ou camping-car, s'effectue de façon massive à divers endroits de la commune, entraînant de nombreuses nuisances portant atteinte à l'hygiène, la propreté et la tranquillité, particulièrement de nuit.

Monsieur le Maire doit prendre un arrêté pour réglementer le stationnement de ces véhicules, sur le territoire de la commune après avis du Conseil Municipal et de la Commission Départementale de l'Action Touristique.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et vote, à l'unanimité,

CONFIRME qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules aménagés de type auto-caravane, camping-car ou voiture particulière.

ACCEPTTE le projet d'arrêté établi par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté à intervenir après avis de la Commission Départementale de l'Action Touristique et tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres suivants.

DÉLIBÉRATION Transmise A
M. le Représentant de l'Etat
le 18 JUIN 2002
et publié le 26 JUIN 2002
Rendue exécutoire le 19 JUIN 2002
(Loi du 02/03/1982 -
complétée Loi du 22/07/82)

Pour extrait conforme,
Le Maire
Ladislav de HOYOS

